

Annexe I :
***conditions techniques à respecter pour obtenir un agrément autorisant l'activité de
production de vitroplants de bananiers***

- la surface de travail est lisse et adaptée à la production de vitroplants en conditions aseptiques ;
- la surface de travail est systématiquement nettoyée et désinfectée avant et après utilisation ;
- le travail est réalisé à l'aide d'ustensiles nettoyés et désinfectés pour chaque lot manipulé ;
- les différentes activités strictement liées à la production sont séparées dans le temps et/ou physiquement (ex. production des milieux, production des vitroplants, laverie, stockage des consommables, mise en culture des vitroplants, etc.) ;
- chaque lot produit est suivi grâce à un code unique ;
- le système de traçabilité permet de vérifier l'origine et le statut sanitaire des vitroplants produits.